

# MAIRIE DE CHALENCON

07240

Tél. : 04.75.58.14.41

Fax : 04.75.58.17.12

Email : mairie-de-chalencon@wanadoo.fr

## **CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE CHALENCON L'ASSOCIATION « LE SOU DES ECOLES » ET LE RESTAURANT-TRAITEUR L'ORMEAU, POUR LE FONCTIONNEMENT DE LA CANTINE SCOLAIRE DE L'ECOLE PUBLIQUE DE CHALENCON**

Entre

**La Commune de CHALENCON, représentée par son Maire, Monsieur Alain SALLIER, légalement habilité à signer la présente convention par délibération du Conseil Municipal du 17 juillet 2009. La commune de CHALENCON sera dénommée « La Commune » dans le texte qui suit.**

Et

**L'association « Le Sou des Ecoles laïques de CHALENCON, représentée par sa Présidente, Melle Séverine CHAMBOUVET, légalement habilité à signer cette convention par décision du Conseil d'administration de l'association « Le Sous des Ecoles Laïques de CHALENCON, qui sera dénommée l'Association dans le texte qui suit.**

ET

**L'EURL « L'ORMEAU » représentée par son Gérant M. SALLIER Bruno, qui sera dénommée l'Ormeau dans le texte qui suit.**

Il est convenu ce qui suit :

### Préambule :

La commune de Chalencon a décidé, lors de son Conseil Municipal du 17 juillet 2009 de confier au traiteur « L'Ormeau » la fourniture des repas de la cantine scolaire, en liaison froide.

### Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention :

L'objet de la convention porte sur l'organisation à mettre en place pour la fourniture et le paiement des repas scolaires à la cantine de Chalençon.

#### Article 2 : Composition des repas livrés :

Le repas est composé de trois éléments : Une entrée froide ou chaude, un plat principal composé d'une viande ou d'un poisson avec un accompagnement, un fromage ou un dessert. Le pain est constitué de farine bio.

#### Article 3 : Commande et livraison des repas :

L'Ormeau assurera la livraison des repas dans les frigos situés dans la cuisine de la cantine. Pour cela, une clé sera remise au gérant de l'Ormeau par la commune.

La livraison aura lieu le lundi matin pour les repas du lundi et du mardi et le mercredi soir pour les repas du jeudi et du vendredi.

La commande sera effectuée par la ou les responsables de l'Association qui indiquera le nombre de repas à livrer, le jeudi matin pour le lundi et mardi de la semaine suivante et le lundi matin pour les repas du jeudi et vendredi de la semaine.

#### Article 4 : Organisation de la cantine :

La commune assure la responsabilité de l'organisation générale de la cantine et met à disposition le personnel pour son fonctionnement. Les règles sanitaires seront appliquées conformément aux directives des services de la DSV.

L'association assure la gestion courante de ce service, elle est l'interlocuteur du gérant de l'Ormeau.

#### Article 5 : Coût et facturation :

Le prix du repas est fixé à 4.21€ TTC. La part prise en charge par la commune pour les enfants est de 1€ 71TTC. Une facture correspondante au nombre de repas pris par les enfants sera établie par l'Ormeau en début de mois pour les repas pris le mois précédent. L'association indiquera au secrétariat de mairie le nombre de repas pris. Le coût résiduel sera facturé directement à l'association qui fera son affaire de l'encaissement auprès des parents. Les enseignants qui souhaitent bénéficier du service pourront le faire. Le coût appliqué sera le coût réel. Tout repas commandé sera facturé.

Article 6 : Durée de la convention :

La convention est conclue pour la durée de l'année scolaire 2009-2010. Elle pourra faire l'objet d'une reconduction ou d'avenants si nécessaire.

La date du 15 juin est fixée pour que les cosignataires de cette convention s'informent mutuellement de leur décision de ne pas conclure la prorogation de cette convention pour l'année scolaire suivante.

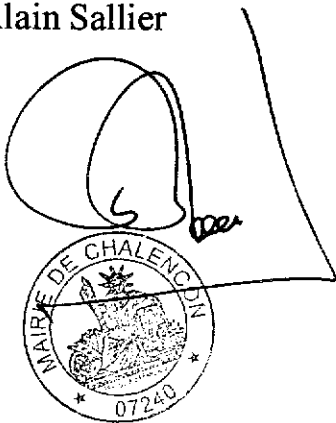
Le courrier sera adressé par écrit à la commune de Chalencon qui délivrera un accusé de réception de ce courrier.

Article 7 : Rupture de la convention :

Une solution amiable en cas de conflit sera recherchée en priorité. La conclusion sera assurée par le Maire de Chalencon, avant d'envisager un recours en justice.

Fait à CHALENCON, en 4 exemplaires, le 24 juillet 2009

Le Maire de CHALENCON  
Alain Sallier



La Présidente de l'association  
Le Sou des Ecoles Laïques  
de CHALENCON »  
Séverine CHAMBOUVET

A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read 'Séverine Chambouvet'. The signature is written over a faint, larger version of the same name.

Le Gérant  
Restaurant  
Traiteur  
L'Ormeau  
Bruno SALLIER

